ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ DE FORMATION SUPÉRIEURE
Agrément n° 1952 du 26/11/2019 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique

MODALITÉS D'INSCRIPTION 2021-2022

ÉTAPE 1 : PRÉ- INSCRIPTION (sur le site web)

- Aller sur le site www.esst-sup.com rubrique (dépôt de candidature) ;
- Remplir de formulaire disponible sur le site web ;
- Le chargé des admissions de l'ESST prendra contact avec-vous par téléphone ou vous adressera un mail afin d'étudier ensemble votre demande.

ÉTAPE 2: PRÉ- SÉLECTION (se fait en se déplaçant au siège de l'ESST)

- Le dépôt de dossier de candidature se fait au niveau du siège de L'école comprenant : le formulaire de candidature (téléchargeable sur le site web) + le relevé de notes du Bac + copie de la pièce d'identité…) ;
- Une réponse par mail vous est adressée dans les 48 h servant d'accusé réception de votre demande.
- En cas de besoin l'ESST se réserve le droit de demander tous documents nécessaires à l'étude du dossier de candidature (À envoyer par mail)

ÉTAPE 3 : SÉLECTION

- Le chargé des admissions prendra contact dans les meilleurs délais pour fixer le rendez-vous pour l'Entretien de motivation avec le Jury de l'ESST ;

- Les tests d'évaluation du niveau en mathématiques et en Physique pour le classement des candidats sont laissés à la discrétion de l'ESST, selon les critères de sélection établis par la Direction de la scolarité de l'établissement pour l'année en cours.

- Les tests de niveau de langue (français et anglais) se font au niveau du siège de l'ESST en cas de besoin ;

- L'étude du dossier final se fait par la commission d'admission ;

- Dans les cas de transfert le dossier doit être transmis au conseil scientifique de l'ESST pour avis définitif.

- La direction d'admission envoie un email d'acceptation au candidat retenu.

ÉTAPE 4 : INSCRIPTION DÉFINITIVE

Sous réserve d'avoir fourni tous les documents ci-dessous :

Pièces à fournir :

- ✓ Original du relevé de notes
- ✓ 02 actes de naissances
- ✓ 01 certificate de residence
- ✓ 04 photos (fond blanc)

Après l'Admission définitive :

- ❖ Signature du contrat étudiant et du règlement intérieur de l'ESST ;
- ❖ Le règlement des frais de formation et de scolarité (1 ère tranche) s'effectue dès la signature du contrat, un délai de rétraction de 15 jours est prévu, au-delà de cette période aucun remboursement n'est possible.
- ❖ Délivrance d'un certificat de scolarité et d'une carte d'étudiant au mois de septembre à la rentrée.